

PRE-INSCRIPTION ECOLE RENTREE 2022 - 2023

Quels sont les enfants concernés ?

- Tous les enfants domiciliés à Murianette nés en 2019 et les nouveaux arrivants dans la commune.

Les démarches à suivre :

- Venir en Mairie aux jours et heures ci-dessous avec votre livret de famille et un justificatif de domicile pour retirer un certificat d'inscription à présenter au directeur de l'école.

PERMANENCES MAIRIE

Lundi 13h30 à 17h00
Mercredi 8h à 12h00
Vendredi 13h30 à 18h00

Du 31 janvier 2022 au 11 février 2022

- Prendre rendez-vous auprès de la Directrice, Mme Céline BONARDI, pour la rencontrer aux jours et heures ci-dessous, avec le certificat d'inscription délivré en mairie, le livret de famille, le carnet de santé de l'enfant avec mention des vaccinations, le certificat de radiation et le livret scolaire si l'enfant, déjà en primaire, vient d'une autre commune.

PERMANENCES DE LA DIRECTRICE D'ECOLE

Lundi 07/02/2022 : 8h30-11h30 et 13h30-15h45
Lundi 28/02/2022 : 8h30-11h30 et 13h30-15h45
Lundi 07/03/2022 : 8h30-11h30 et 13h30-15h45

Tél. école = 04 76 77 69 95